



ASSEMBLEE GENERALE

Ordre du jour

ALLOCATION DE BIENVENUE	2
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE BOURBONNE LES BAINS	2
RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE ET RAPPORT D'ACTIVITES	2
RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER.....	3
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELABLES.....	4
FIXATION DE LA COTISATION 2020	5
BUDGET PREVISIONNEL 2019	5
DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020.....	5
CONGRES CMF	6
EXAMENS FEDERAUX : BILAN, REGLEMENT ET LIEUX	6
OAJ (ORCHESTRE AU BOIS DES JEUNES) ET PROJET D'OD 52 (ORCHESTRE DEPARTEMENTAL) .	7
CREATION DU SITE INTERNET DE NOTRE FEDERATION.....	8
INFORMATIONS DIVERSES.....	9
STAGE REGIONAL ORGANISE PAR LA CMF CHAMPAGNE-ARDENNE	9
INFORMATIONS ET ASSEMBLEE GENERALE DE CMF CHAMPAGNE-ARDENNE	10
QUESTIONS DIVERSES.....	10

La réunion se déroule à Eaux-Puiseaux (10) à 9h30.

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Pierre CHAMPAGNE, Président de l'Arman'Sonne, souhaite la bienvenue aux participants. Il fait part de sa joie de recevoir dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de l'harmonie d'Auxon, l'Assemblée Générale de la Fédération Aube Haute-Marne.

Il nous explique que pour des raisons de commodités, la réunion et le repas s'effectueront à Eaux-Puiseaux et le concert de l'après-midi à Auxon.

Il nous présente la société et nous explique qu'à l'origine, il s'agissait d'une batterie fanfare qui, petit à petit, à laisser place à un orchestre d'harmonie. Son nom est tiré de la rivière « l'Armance » et « Sonne » pour la musique.

Il se félicite d'avoir une équipe sympathique et soudée travaillant dans une bonne entente. L'harmonie d'Auxon travaille beaucoup avec l'harmonie de Coussegrey et les deux sociétés ont plusieurs musiciens en commun.

Thérèse GERARD remercie Monsieur CHAMPAGNE ainsi que les présents. Comme de coutume en mémoire des musiciens qui nous ont quittés cette année, elle demande de faire une minute de silence (Parmi les personnes citées : monsieur Jean Bourlier, ancien directeur de l'harmonie et de l'école de Fayl-Billot et monsieur GAILLARD, trésorier de l'harmonie de Sainte-Savine). Elle rappelle qu'il faut toujours se souvenir des musiciens qui ont beaucoup œuvré pendant de longues années dans nos sociétés car, sans leurs actions et leur dévouement, nous ne serions peut-être pas là aujourd'hui. Beaucoup d'entre eux se sont investis pour la Fédération et la musique dans nos départements.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE BOURBONNE LES BAINS

Le compte rendu a été adressé à chaque société avec la convocation. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE ET RAPPORT D'ACTIVITES

Pascal HOUARD, secrétaire, fait lecture des activités de la Fédération pour l'année 2018

Dimanche 4 février 2018	Réunion CA	Bar sur Aube
Du 6 au 9 mars	Stage OAJ	Troyes
Jeudi 8 mars	Concert OAJ	Dienville
Vendredi 9 mars	Concert OAJ	Celles-sur-Ource
Dimanche 8 avril	Assemblée Générale	Bourbonne-les-Bains
Du 19 au 21 avril	Congrès de la CMF	Evian
Dimanche 25 mars	Examens Fédéraux	Bar-sur-Aube
Dimanche 13 mai	Assemblée Générale du Groupe Régional	Châlons-en-Champagne
Samedi 26 mai	Examens Fédéraux	Chaumont
Dimanche 3 juin	Examens Fédéraux	Troyes
6 au 9 juillet	Stage OAJ	Troyes
Dimanche 8 juillet	Concert AOJ	Dolancourt
Du 20 au 25 août	Stage Régional	Thillois
Dimanche 30 septembre	Réunion CA	Bar-sur-Aube

Du 29 octobre au 2 novembre	Stage OAJ	Troyes
Mercredi 31 octobre	Concert OAJ	Arcis-sur-Aube
Jeudi 1 ^{er} novembre	Concert OAJ	Morvilliers
Vendredi 2 novembre	Concert OAJ	Pont-Sainte-Marie

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Jean-Marie KEMPF présente le rapport financier.

Nos recettes représentent 55 192,15 euros alors que les dépenses s'élèvent à 62 766,19 euros. L'exercice comptable 2018 est donc déficitaire à hauteur de 7 574,04 euros.

Quelques précisions sont apportées :

Cotisations 2018

Thérèse explique qu'habituellement nous faisons confiance au système pour les cotisations. Pour la première fois, nous n'avons pas récupéré toutes les cotisations dans les délais, un virement administratif n'ayant pas abouti. La Fédération a donc avancé les frais pour le compte de cette société auprès de la CMF et du groupement Régional, ce qui explique la différence entre les recettes et les dépenses.

Elle espère que cette situation ne se renouvellera pas.

Elle rappelle que le Président de l'association est responsable et doit s'assurer que les cotisations sont bien versées, d'autant plus que, pour les sociétés qui utilisent l'assurance de la CMF, celles-ci ne sont assurées qu'après l'adhésion régularisée.

Frais de CA :

Jean-Marie précise que les frais de repas des membres du CA sont pris en charge par la Fédération lors des différentes réunions et de l'Assemblée Générale.

Examens :

Les frais d'examens sont indiqués pour l'Aube (car tout est rattaché à l'URSSAF de l'Aube) mais ils sont partagés entre les deux départements. Habituellement, le prorata est indiqué sur la présentation des comptes. Ce sera fait pour les dossiers de demande de subvention.

L'OAJ :

Thérèse reprend la parole et apporte des précisions sur les dépenses liées à l'OAJ. On peut noter une nette augmentation cette année due aux coûts supplémentaires des frais de location de salle. (Forfait de 200 € par stage) et du paiement des agents de sécurité.

Une convention est signée entre la ville de Troyes et la Fédération mais le fonctionnement est compliqué. Dorénavant, il faut obligatoirement faire appel à un agent SSIAP pour des questions de sécurité. Il doit être présent en permanence dès lors qu'il y a quelqu'un dans les locaux. (Répétitions, concerts...) Pour 3 stages, nous avons eu une facture de 1 446.75 euros. Malgré tout, Thérèse ajoute que nous bénéficions d'un tarif plus attractif car nous passons par l'intermédiaire de la ville de Troyes.

Il est rappelé que chaque société doit avoir un agent SSIAP et des personnes « serres files » (chargées d'organiser une évacuation en cas d'urgence) lors des concerts en salle (les musiciens sont compris dans ce chiffre). Cela dépend également du type de salle. Aucune déclaration n'est nécessaire mais les organisateurs doivent en être informés.

Certaines sociétés envisagent de former des agents SSIAP. Toutefois, cette formation est lourde. Il existe des aides financières.

Le rapport financier est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELABLES

Pascal précise que les membres du conseil d'administration sont renouvelables par tiers conformément à l'article 7 de nos statuts.

Il annonce le taux de représentation à l'Assemblée Générale 2019.

- Aube : 23 sociétés sur 32 soit un taux de 71.9%
- Haute-Marne : 17 sociétés sur 24 soit un taux de 70.8%
- Aube Haute-Marne : 40 sociétés sur 56 soit un taux de 71.4%

Thérèse fait lecture des membres sortants :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Valérie MARTIN• Nadine MICHEL• Pascal HOUARD• Nicolas PIELTIN | <ul style="list-style-type: none">• Alain POSSAMAÏ• Camille RAVAÏOLI• Damien BONNIN |
|--|---|

Valérie a donné sa démission et aucune candidature n'a été présentée. Aussi, il reste un poste à pourvoir. Valérie a précisé qu'elle continuerait de s'occuper des examens fédéraux sur Chaumont malgré tout.

Thérèse remercie tous les membres du Conseil d'Administration et fait une présentation rapide des présents à cette assemblée.

Il est fait appel à candidature dans la salle. Emilie BRUAND, Présidente de « Remparts Music » de Langres, se manifeste. Elle est élue à l'unanimité tout comme les autres membres sortants.

Une suspension de séance est effectuée pour permettre l'élection du nouveau bureau par le Conseil d'Administration

La séance reprend et il est fait état des résultats.

- Présidente : Thérèse GERARD
- 1^{er} Vice-Président : Bruno CHERRIER
- 2^{ème} Vice-Président : Damien BONNIN
- 3^{ème} Vice-Président : Alain FERNANDES
- Secrétaire : Nicolas PIELTIN
- Secrétaire Adjoint : Olivier BEAUDE
- Trésorier : Jean-Marie KEMPF
- Trésorière adjointe : Véronique MARCEAUX DIT CLEMENT
- Responsable des examens : Pascal HOUARD
- Responsable OAJ : Mélanie GERVASONI
- Responsable des médailles : Marie-Christine REMONGIN
- Membres :

André BOUTEMY	Alain POSSAMAI
Emilie BRUAND	Camille RAVAÏOLI
Florence FAVRAU	Joël REGNIER
Daniel MATHIOT	Christian SERGENT
Nadine MICHEL	Jean-Marc WAGNER

Damien BONNIN occupe la Vice-Présidence en place d'Alain POSSAMAÏ. Nicolas PIELTIN est le nouveau secrétaire et succède à Pascal HOUARD. Enfin, Véronique MARCEAUX DIT CLEMENT occupe le poste de Trésorière adjointe pour remplacer Nadine MICHEL.

FIXATION DE LA COTISATION 2020

Thérèse explique que ce sont toujours les mêmes sociétés ou écoles qui sont retardataires. La Fédération a une date butoir pour verser les cotisations. Aussi, il est important que le correspondant de la Fédération au sein des différentes structures, soit une personne réactive.

Elle remarque une amélioration et beaucoup ont transmis les informations pour fin janvier comme demandé. Aujourd'hui une seule société n'a pas réglé ses cotisations comme annoncé précédemment dans le rapport de trésorerie.

Il est rappelé que la société qui n'a pas réglé ses cotisations à la Fédération n'est donc pas couverte au niveau de l'assurance.

Le montant de la cotisation CMF n'est pas encore connu à ce jour et sera validée lors du prochain Congrès fin avril. Depuis plusieurs années, des augmentations sont votées ; Un président d'une batterie-fanfare de petit effectif a évoqué le coût trop important de la cotisation d'adhésion. Thérèse a fait part de son message qu'elle a transmis à Philippe LATRIVE, directeur administratif et financier de la CMF, qui lui a répondu que des changements seraient proposés lors de ce congrès pour permettre aux petites sociétés d'avoir moins de soucis.

D'après les informations de la région, la base devrait rester identique. (Confirmation lors de l'assemblée générale à venir)

Il est proposé, au niveau fédéral, de conserver les mêmes montants. Toutefois après discussion, il est décidé d'augmenter la part des sociétés qui se font représenter ainsi que celle des absents. Il est important que tous soient présents lors de l'Assemblée Générale où de nombreuses informations sont transmises.

Il est proposé au vote de passer la cotisation de 71 € à 75 € pour les sociétés non présentes à l'AG et de 54 € à 58 € pour les sociétés représentées.

Avec une abstention, le nouveau montant des cotisations pour 2020 est adopté.

BUDGET PREVISIONNEL 2019

Thérèse a présenté les budgets prévisionnels qui ont été donnés lors des demandes de subvention, concernant les examens et l'OAJ.

Pour le budget global il est proposé de repartir sur les mêmes bases que l'année précédente en ajoutant toutefois les augmentations apparues pour les stages.

DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

Lors de l'Assemblée Générale 2018, l'harmonie de Wassy a proposé sa candidature pour accueillir l'AG en 2020. De coutume, cette réunion est organisée une année dans l'Aube et l'année suivante en Haute-Marne. Celle-ci devrait avoir lieu fin mars début avril.

Un projet étant organisé sur la Haute-Marne le 5 avril 2020, il est demandé au représentant de Wassy de ne pas retenir cette date.

Il y a déjà deux candidatures pour 2021 : L'Alerte de Troyes et la Société musicale de Mery sur Seine qui s'était déjà proposée pour cette année.

Thérèse prendra contact avec les présidents.

Nous avons également une demande pour 2022 sur Saint-Dizier.

CONGRES CMF

La parole est donnée à Damien BONNIN, membre du Conseil d'Administration au niveau national.

Il explique que l'année 2018 était une année de changement. En effet, le bureau a été renouvelé et ce dernier est plus attentif aux remarques qui reviennent des fédérations.

L'organisation du congrès a été repensée avec des journées dédiées aux échanges. Un « Tour de France » est prévu par les permanents de la CMF qui prendront contact avec les présidents de Fédération.

Un compte rendu de chaque congrès sera transmis.

Thérèse fait remarquer que notre fédération a très souvent été représentée lors des congrès et se félicite que Damien et Bruno fassent partie des administrateurs de la CMF.

EXAMENS FEDERAUX : BILAN, REGLEMENT ET LIEUX

Pascal nous présente un tableau récapitulatif depuis 2006 poursuivant le travail initialement entrepris par Jean-Pierre RAPHAËL (que Thérèse remercie car il participe encore à l'élaboration des épreuves de formation musicale). On note une diminution du nombre d'élèves présentés depuis quelques années. Plusieurs raisons sont données : Il est fait constat que certaines sociétés organisent elles-mêmes leurs examens ; c'est le cas de Chalindrey depuis 2015. Marie-Christine REMONGIN précise aussi que, désormais, il y a de plus en plus d'adultes dans les écoles et ces derniers ne se présentent pas aux examens.

Thérèse trouve qu'il est dommage d'avoir de plus en plus de résultats « sans mention ». Certains élèves sont présentés en examen alors qu'ils n'ont pas le niveau requis. Pourquoi envoyer un élève qui n'est pas prêt ?

Il faut être très vigilant le jour J, il ne faut pas arriver en « touriste » et avec 80 % de ses moyens. Le jour d'un examen il fait être à 120 % pour compenser le stress dû à l'épreuve.

Un courrier sera adressé à chaque société pour rappeler les règles. La Fédération ne peut pas valider de telles pratiques qui mettent les élèves en difficultés mais également le jury.

Le choix des morceaux est ajusté en fonction des difficultés dès lors que Pascal est informé qu'un morceau n'est pas adapté par rapport aux niveaux des élèves. C'était le cas par exemple cette année avec un morceau de concours pour les clarinettes qui a été remplacé par un autre.

Thérèse ajoute que la fédération va faire remonter à la CMF la trop grande difficulté des morceaux proposés par les commissions.

Pascal explique que dans le cursus de formation, même s'il n'est noté que 3 niveaux différents dans un cycle, l'élève peut faire 2 années de plus si l'enseignant estime que cet élève en a besoin.

Mieux vaut effectuer une année supplémentaire et valider les acquis que de faire passer l'élève au niveau suivant pour qu'il n'arrive plus à suivre. Chaque élève ne va pas à la même vitesse. Il faut l'expliquer avant les examens et pendant le passage des épreuves.

Concernant l'organisation des examens, Thérèse explique que ça devient de plus en plus compliqué, notamment pour trouver des lieux. Pour 2019, nous n'avons pas de salle à disposition sur l'agglomération troyenne à ce jour.

L'Alerte se propose en dernier recours si besoin, mais elle ne dispose pas de locaux suffisamment grands.

Mélanie va prendre contact avec un collège éventuellement. Mais c'est assez difficile sachant que les examens se déroulent le dimanche.

Se pose alors la question de continuer à passer des examens pour tous les niveaux ou seulement pour les fins de cycles ; tout comme continuer de présenter les élèves dans des centres où faire les examens dans toutes les écoles. Quel impact pour les petites sociétés ? Membres de jury ?

Le Conseil d'Administration abordera ce sujet lors de prochaines réunions.

OAJ (ORCHESTRE AUBOIS DES JEUNES) ET PROJET D'OD 52 (ORCHESTRE DEPARTEMENTAL)

Orchestre Aubois des Jeunes

Juste avant de laisser la parole à Mélanie GERVASONI pour présenter les activités de l'OAJ pour l'année 2018, Thérèse souligne le soutien financier et logistique du Conseil Départemental de l'Aube et remercie madame LHUILLIER représentant le CD10 à cette AG.

Mélanie présente le bilan :

Il y a eu 3 stages en 2018.

- Du 6 au 9 mars : 49 stagiaires sur 4 jours avec 2 concerts à Dienville et Celles-sur-Ource.
- Du 6 au 8 juillet : 52 stagiaires sur 3 jours avec plusieurs animations à l'intérieur du parc Nigloland et un concert en début de soirée. Les stagiaires étaient ravis et la direction du parc également.
- Du 29 octobre au 2 novembre : 31 stagiaires avec 3 concerts à Point-Sainte-Marie, Arcis-sur-Aube et Celles-sur-Ource (qui a accueilli l'orchestre en dernière minute suite au désistement de la commune de Morvilliers).

Cette année, la formule a changé, notamment sur le nombre de jours. Les trois stages durent chacun quatre jours et se terminent par deux concerts.

En 2020, des projets sont à l'étude notamment pour les 30 ans de l'orchestre. Un concert au kiosque à Paris est peut-être envisagé et un parrainage avec le Conseil Départemental est en cours de discussion.

Mélanie dit que Gilles MILLIERE a remarqué que peu de dirigeants de sociétés musicales assistent aux concerts. Mélanie précise que l'orchestre a besoin d'être soutenu.

De même, si des personnes ont connaissance de salles pouvant accueillir les concerts, il ne faut pas hésiter à lui transmettre l'information.

Thérèse profite de ce moment pour aborder un point soulevé par Damien BONNIN en réunion de CA. Il peut être intéressant aussi de faire savoir quand la Fédération est représentée lors d'un concert en citant la personne en question. C'est un moyen de faire connaître la fédération et montrer qu'elle suit ses adhérents.

Orchestre Départemental 52

Damien prend ensuite la parole concernant le projet OD 52. Il explique que certains membres du CA souhaitaient qu'une action soit de nouveau menée sur la Haute-Marne pour montrer qu'il y avait également des possibilités pour la culture comme avec l'OAJ sur l'Aube. Aussi, avec Florence FAVRAU et Marie-Christine REMONGIN, ils sont partis sur l'organisation d'un orchestre départemental à raison d'une session dans l'année. Les musiciens (à partir d'un 2^{ème} cycle) se retrouveront pendant une semaine sous la direction d'un directeur invité, Laurent ZEMP.

Après différents contacts pour trouver un lieu d'accueil, une option a été mise sur le lycée horticole de Fayl-Billot. A ce jour, nous sommes dans l'attente de la réponse des principaux partenaires et financeurs, en particulier le Conseil départemental de Haute-Marne et Arts Vivants 52. Une présentation sera adressée à l'ensemble des sociétés musicales lorsque les dates seront retenues définitivement.

Les représentants des Fa Sonneurs présents à cette assemblée générale sont déçus de ne pas avoir été informés sachant que cela se passerait à Fayl-Billot.

Il est précisé que ce projet est à l'initiative de la Fédération. Ce n'est pas un projet porté par d'autres sociétés musicales Haut-Marnaises.

CREATION DU SITE INTERNET DE NOTRE FEDERATION

Thérèse laisse la parole à Nicolas PIELTIN pour la présentation du site internet de la Fédération. Elle explique que ce projet était à l'étude depuis plusieurs années mais que personne n'avait les compétences pour mener à bien le projet.

Nicolas présente le site qui a pour but d'être facile d'accès et de prise en main, en restant sobre. Il permettra de trouver les informations utiles concernant la fédération mais d'être également le relais entre les structures adhérentes et la CMF.

<https://www.cmfaubehautemarne.fr/>

Le site est amené à évoluer en fonction des besoins et chacun doit être acteur. Il a été demandé récemment par Thérèse de transmettre les contacts de chaque société ainsi qu'une photo pour compléter le site internet. Il est demandé également de transmettre le calendrier des concerts à l'année pour centraliser toutes les dates. Ces informations sont à transmettre à Nicolas.

Nicolas a fait le constat qu'un nouvel habitant de nos départements n'a aucune information concernant les sociétés musicales existantes sauf avec le « bouche à oreille ». L'idée avec le site est de promouvoir nos structures et de peut-être y attirer de nouveaux musiciens.

Le site est divisé en plusieurs menus dont certains ne sont accessibles qu'aux adhérents de notre fédération. Certaines informations ne seront transmises qu'aux membres. De plus en plus de renseignements vont transiter par le site et par voie dématérialisée.

Tout le monde est invité à s'y rendre et à en faire la promotion.

Thérèse aborde un autre point concernant les enregistrements vidéo (par exemple sur YouTube) et le droit à l'image. Elle rappelle qu'une société peut demander le retrait d'une vidéo d'une prestation si elle estime que le rendu n'est pas avantageux. Un particulier doit

demander l'accord avant de déposer une vidéo sur Internet. C'est aussi une vitrine de la société.

INFORMATIONS DIVERSES

- Demande de subventions :

Thérèse rappelle que chaque société doit transmettre un compte de résultats et un budget prévisionnel lors du dépôt d'un dossier de subvention. Il faut pouvoir justifier de la somme demandée. Elle rappelle que la date limite de dépôt des dossiers est le 30 juin pour la Haute-Marne et le 1er octobre pour l'Aube.

Les dossiers sont disponibles sur le site internet de la Fédération.

- Page Facebook

La page Facebook est toujours active ; il faut penser à transmettre les affiches de concert pour diffusion.

<https://www.facebook.com/federation1052/>

Elles peuvent également être transmises à Nicolas pour le site internet.

- Opentalent

Le conseil d'administration a décidé de proposer des sessions de formations à ses adhérents en 2019.

Nous avons trouvé des lieux sur les deux départements. L'idée est de se former déjà entre nous puis de bénéficier de la venue d'un permanent de la CMF un samedi.

L'information sera transmise aux sociétés.

- Assurances

Marie-Christine explique que la cotisation à CMF Assurance est renouvelable annuellement et que depuis cette année, l'appel de cotisation est uniquement en ligne par le biais de Opentalent.

Thérèse précise qu'il ne s'agit pas de la même cotisation que celle demandée par la Fédération. La Fédération n'intervient pas pour l'assurance.

- Diplôme

Marie-Christine précise que le diplôme décerné par la Fédération fait peau neuve et va être adapté en fonction de l'instrument pratiqué. Le modèle est disponible sur le site Internet.

- Valorisation du temps de bénévolat

Une réunion est programmée sur Troyes et des informations seront disponibles sur le site internet.

Il est important désormais de faire apparaître ces données dans les budgets lors de demandes de subvention.

STAGE REGIONAL ORGANISE PAR LA CMF CHAMPAGNE-ARDENNE

Il aura lieu du 19 au 24 Août à Reims-Thillois (51). Les informations sont disponibles sur le site internet et sur la page Facebook.

INFORMATIONS ET ASSEMBLEE GENERALE DE CMF CHAMPAGNE-ARDENNE

L'AG du Groupement se tiendra à Châlons-en-Champagne le dimanche 12 mai.
Il faut attendre cette réunion pour avoir plus d'infos.

QUESTIONS DIVERSES

Thérèse remercie de nouveau chaleureusement Madame LHUILLIER, Conseillère Départementale, pour sa présence.

Celle-ci prend la parole et félicite l'assistance pour les travaux réalisés durant cette matinée. Elle félicite Thérèse pour le dynamisme de cette fédération et l'implication de ses membres. Elle souligne que le nombre de participants est également une bonne nouvelle et démontre un bénévolat encore bien présent.

La séance est levée à 12h35.

Le secrétaire,

Nicolas PIELTIN